



Grille tarifaire

Année Scolaire 2022 - 2023

Cette feuille est à remplir par toutes les familles sans exception et à retourner avec les demandes d'inscription ou de réinscription à la directrice de l'établissement.

Les renseignements à fournir ne concernent que les enfants scolarisés à l'école Saint Jean-Bosco à la rentrée 2022 – 2023. Ces renseignements restent confidentiels.

Indiquez le(s) nom(s) et prénom(s) des enfants dans l'ordre des naissances.

Nom	Prénom

Nom et prénom du payeur :

Nous avons pris connaissance des frais de scolarité pour l'année 2022-2023.

Catégories	Quotient familial	Scolarité annuelle
A	Jusqu'à 1000	1700 €
B	De 1000 à 1500	1800 €
C	De 1500 à 2000	1900 €
D	De 2000 à 2500	2000 €
E	De 2500 à 3000	2100 €
F	Au-delà de 3000	2200 €

Catégorie : *Merci de fournir l'attestation de Quotient Familial de l'année en cours. Une famille qui ne souhaiterait pas fournir son Quotient Familial serait considérée comme appartenant à la catégorie F.*

Barème de réduction pour plusieurs enfants d'une même famille inscrits dans l'école :

- 5% de réduction sur l'ensemble des scolarités à partir du 2ème enfant
- 10% à partir du 3ème enfant
- 15% à partir du 4ème enfant
- 5% par enfant supplémentaire

Calcul de la scolarité à régler : scolarité annuelle x réduction : x =

Nous nous engageons à régler l'intégralité des frais de scolarité pour nos enfants scolarisés à l'école Saint Jean-Bosco pour l'année 2022 – 2023.

Signatures des parents :